Fiche-conseil 2

Suivi des Financements des Budgets Nationaux Dédiés à la Lutte Contre la Violence Faite aux Femmes et aux Filles

Guide pratique à l'intention des organisations de défense des droits des femmes et de leurs alliés.

Points clés

- Les budgets sont des textes politiques, et non de simples documents techniques neutres. Suivre le financement de la lutte contre la violence faite aux femmes et aux filles, c'est analyser les rapports de pouvoir, comprendre les priorités et savoir quelle sécurité est considérée comme négociable.
- Il est crucial de suivre la trace de l'argent, car les engagements visant la lutte contre la violence faite aux femmes et aux filles sont souvent éparpillés entre différents secteurs et niveaux de gouvernement, ce qui rend le financement fragmenté, difficile à repérer et facilement diluable.
- Le cadre fiscal fixe l'enveloppe globale des dépenses et les règles de viabilité financière. Il n'est jamais neutre et détermine quels engagements sont protégés ou sacrifiés lorsque les ressources se font rares.
- La répartition des recettes et les transferts intergouvernementaux déterminent si les services de lutte contre la violence faite aux femmes et aux filles sont financés là où vivent les femmes, en particulier lorsque les gouvernements locaux assument les responsabilités de mise en œuvre.
- C'est dans les plans à moyen terme et les instruments de performance annuels que les engagements en matière de lutte contre la violence faite aux femmes et aux filles se transforment soit en investissements chiffrés et durables, soit, au contraire, qu'ils restent forts sur le plan rhétorique mais fragiles sur le plan financier.
- Le plaidoyer budgétaire doit couvrir le cycle au complet, de la formulation à l'approbation, en passant par l'exécution et le contrôle, car c'est le plus souvent lors de la mise en œuvre, et non lors de l'approbation, que les engagements s'effritent.
- Le contre-budget ou budget alternatif renforce la redevabilité en reconstituant un budget théorique consacré à la lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles ou à la violence sexiste (GBV) basé sur des engagements politiques et des normes minimales, puis en utilisant l'écart avec le budget officiel pour influencer les décisions budgétaires réelles.

Votre feuille de route budgétaire en bref

Ce guide pratique vous propose quatre étapes concrètes, suivies d'un ensemble de stratégies de plaidoyer et d'une liste de signaux d'alerte.

Lire le cadre fiscal : afin de bien comprendre les choix relatifs aux recettes, à l'emprunts et aux dépenses qui fixent les contours du budget.

Suivre les priorités établies dans les plans à moyen terme et les plans annuels : identifier où les engagements politiques se transforment en intentions de financement (ou échouent à le faire).

Intervenir à chaque étape du cycle budgétaire : être présent à chaque étape, car chaque phase redistribue le pouvoir et ouvre une fenêtre d'influence différente. Lors de la formulation, les priorités sont définies avant de se concrétiser en chiffres ; lors de l'adoption, les assemblées législatives peuvent contester, modifier ou conditionner les budgets ; lors de l'exécution, les fonds sont débloqués et les services fournis (ou non) ; enfin, lors du contrôle, les audits et évaluations révèlent l'écart entre l'engagement et la réalisation, préparant ainsi le cycle suivant.

Transformer l'analyse en action : nous vous présentons ici huit stratégies de plaidoyer pour influencer le financement de la lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles.

ACT
Advocacy, Coalition Building, and Transformative Feminist Action to End Violence against Women

COFEM

Cadre fiscal et budgétaire : Vue d'ensemble

Les budgets ne fonctionnent pas de manière isolée ; ils s'inscrivent dans un contexte de ressources larges appelé **cadre fiscal**. Ce dernier définit l'enveloppe globale des recettes (revenus), des emprunts et des dépenses à moyen terme (généralement trois à cinq ans), et se concrétise via des documents de stratégie fiscale, des déclarations de politique budgétaire ou des instruments similaires.[1]

Au sein de cette enveloppe, la **répartition des recettes,** généralement codifiée dans la législation ou des règles fiscales formelles, détermine comment les ressources sont allouées : verticalement (entre l'État et les gouvernements régionaux) et horizontalement (entre les différents secteurs et institutions).

Les plans à moyen terme transforment les stratégies politiques en plafonds de dépenses pluriannuels, **tandis que les budgets annuels et les documents de performance** détaillent les programmes, les résultats attendus et les indicateurs pour une année donnée.[2]

Ces instruments déterminent collectivement si les engagements en matière de lutte contre la violence faite aux femmes et aux filles sont consolidés, affaiblis ou oubliés. C'est pourquoi il est essentiel que chacun d'entre eux soit examiné sous l'angle de lutte contre la violence faite aux femmes et aux filles.

Étape 1:
Lire le cadre fiscal

Pourquoi est-ce important ?

Pour les militantes féministes et les professionnel·le·s de la lutte contre la violence à faite aux femmes et aux filles, le cadre budgétaire doit être lu comme un document politique définissant les priorités financières de l'État. Il établit le montant des recettes attendues, les prévisions de dépenses, les prévisions d'emprunt, le montant des dépenses consacrées au service de la dette, et l'ampleur des déficits autorisés à moyen terme. Ces choix déterminent quels engagements sont protégés lorsque les ressources sont limitées et lesquels sont considérés comme discrétionnaires.

Lorsque l'espace fiscal[3] est définie de manière restrictive, les enjeux sous-financés, tels que la prévention de la violence, le soutien aux survivantes et les services judiciaires, sont souvent les premières à être réduites, reportées ou fragmentées entre différentes institutions. À l'inverse, lorsque la lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles est reconnue comme une obligation fondamentale, elle a plus de chances d'être protégée au sein des plafonds de dépenses et reflétées dans les décisions de financement à moyen terme

EXEMPLE PAYS

FOWODE, Ouganda[6]

Le rapport « Budgeting for Peace » (2021) du Forum for Women in Democracy (FOWODE) décortique les choix budgétaires nationaux pour révéler le sous-financement de la réponse aux violences dans les districts touchés par les conflits. Le FOWODE utilise cette analyse lors de briefings parlementaires et de dialogues au niveau des districts, reliant ainsi les décisions macro-fiscales aux réalités vécues par les femmes et les filles.

Que faire?

- Lire les documents de stratégie fiscale, les déclarations de politique budgétaire et les textes législatifs relatifs à la répartition des recettes dans une perspective de lutte contre la violence faite aux femmes et aux filles. Pour des orientations pratiques, référez-vous aux Packs de ressources et Manuels de formation sur la budgétisation sensible au genre (BSG) publiés par ONU Femmes Europe et Asie centrale. Ces documents offrent des modules de formation et des outils concrets pour accompagner les fonctionnaires publics, les ONG et les praticiens à intégrer la BSG à intégrer la BSG aux processus de planification et de budgétisation.

- Prêter attention aux **transferts intergouvernementaux**.[4] Dans de nombreux contextes, les gouvernements nationaux définissent les politiques, mais ce sont les gouvernements régionaux qui assurent la prestation de services dont notamment pour les centres d'accueil/refuges, l'aide juridique, l'intervention policière et le soutien psychosocial aux survivantes. Ces transferts déterminent si les mesures de prévention et d'intervention contre la violence faite aux femmes et aux filles sont financées et atteignent les femmes là où elles sont.

- Dans les systèmes décentralisés ou fédéraux, la fragmentation peut entraîner des lacunes dans les refuges, les services de police, les tribunaux et les services sociaux.[5] Identifiez où ces lacunes apparaissent dans votre contexte.

- Utiliser le cadre fiscal pour contester les affirmations selon lesquelles les engagements ne peuvent pas être financés, repérer où les ressources sont détournées ou absorbées et cibler les leviers de pression où une réaffectation, une protection ou de nouveaux revenus peuvent venir renforcer l'investissement durable dans la lutte contre la violence faite aux femmes et aux filles.

Étape 2:

Suivre les priorités établies dans les plans à moyen terme et les plans annuels

Pourquoi est-ce important?

C'est dans les plans à moyen terme et les outils de performance annuels que les engagements politiques se traduisent en intentions de financement structurées, ou qu'ils sont discrètement dilués. Ces outils fixent des plafonds de dépenses pour les ministères, les départements et les agences sur un horizon déterminé, indiquant ainsi quelles priorités sont soutenues sur la durée plutôt que traitées comme des initiatives ponctuelles. Les budgets annuels et les plans de performance concrétisent ces intentions pour une année donnée.

Il s'agit là d'un levier essentiel pour la lutte contre la violence faite aux femmes et aux filles. Les stratégies et documents d'orientation nomment fréquemment la violence faite aux femmes et aux filles comme une priorité, mais les instruments de planification et de budgétisation échouent souvent à opérationnaliser ces engagements : les interventions ne sont pas chiffrées, les responsabilités institutionnelles sont floues et les indicateurs de performance sont trop vagues pour être vérifiés. En conséquence, les engagements en matière de lutte contre la violence faite aux femmes et aux filles semblent solides sur le plan rhétorique, *mais fragiles sur le plan financier.* [7]

Eléments à considérer/ Points de vigilance :

- ☑ Comment et à quel moment les priorités en matière de violence à l'égard des femmes sont-elles intégrées au processus de planification ?
- ☑ Les interventions sont-elles chiffrées ? Les responsabilités institutionnelles sont-elles claires ? Les indicateurs de performance sont-ils vérifiables de manière indépendante ?
- ☑ Les choix macroéconomiques,[8] les réallocations sectorielles et la conception institutionnelle s'alignent-ils sur les engagements visant à prévenir les violences et à soutenir les survivantes ?

Une approche sensible aux questions de genre ne se limite pas essentiellement aux programmes portant l'étiquette "femmes" ou "lutte contre la violence faite aux femmes et aux filles". Elle examine comment l'ensemble de l'environnement autour de la planification et de la budgétisation influence les risques, l'accès aux services et les conditions qui favorisent ou préviennent la violence. **L'analyse de la violence faite aux femmes et aux filles doit donc aller au-delà des dépenses affectées à des fins spécifiques pour évaluer si l'ensemble des budgets s'aligne sur les engagements de prévention des violences et de soutien aux survivantes.**



EXEMPLES PAYS - Suivi des dépenses étiquetées et non étiquetées

Mexique: Anexo 13 [9]

Le budget fédéral comprend une annexe (Anexo 13) recensant les dépenses allouées à l'égalité des genres, y compris la prévention de la violence. Les organisations de défense des droits des femmes (ODDF) s'en servent pour comparer les allocations d'une année à l'autre, signaler les sous-exécutions et faire pression pour obtenir des indicateurs de performance plus clairs.

Inde : Déclaration budgétaire sur l'égalité des genres[10]

Depuis 2005, le budget central de l'Inde comprend une déclaration budgétaire sur l'égalité des genres. Les coalitions féministes analysent à la fois la partie A (ciblant les femmes à 100 %) et la partie B (ciblant au moins 30 % des femmes) pour identifier les programmes de lutte contre la violence faite aux femmes et aux filles et dénoncer les cas où la manière dont les dépenses sont étiquetées masque une mise en œuvre insuffisante.

Rwanda : Déclarations budgétaires sur l'égalité de genre[11]

Depuis 2008, la Loi organique sur le budget du Rwanda oblige les ministères de tutelle à produire chaque année des déclarations budgétaires sur l'égalité de genre (DBG), parallèlement à leurs propositions budgétaires. Ces documents sont examinés par le Ministère des Finances et de la Planification économique, conjointement avec le Bureau de suivi de l'égalité de genre. Bien que ce cadre ne vise pas spécifiquement les questions de violence faite aux femmes et aux filles, il offre tout de même une porte d'entrée pour suivre les allocations destinées aux ministères chargés de la prévention et de la réponse (santé, justice, collectivités locales). La société civile s'en sert pour examiner de près les dépenses liées au genre dans un contexte de faible revenu. Le Rwanda a utilisé ces conclusions pour interpeller les parlementaires et animer des dialogues au niveau des districts, poussant ainsi à des réformes budgétaires qui reflètent mieux les réalités vécues et les priorités des femmes et des filles.

ÉTAPE 3:

Intervenir à chaque étape du cycle budgétaire

Pourquoi est-ce important ?

Les plans et les budgets sont élaborés, approuvés, mis en œuvre et réévalués selon un cycle budgétaire comportant quatre étapes : **la formulation, l'approbation, l'exécution et le contrôle.** Chaque étape redistribue le pouvoir entre l'exécutif, le législatif et les institutions chargées de la mise en œuvre, offrant ainsi de multiples occasions de faire progresser, d'affaiblir ou de bloquer les engagements en matière de lutte contre la violence faite aux femmes et aux filles. De plus en plus, les coalitions féministes et les organisations de femmes s'appuient sur des données budgétaires ouvertes et des outils numériques de transparence, tels que les portails BOOST de la Banque mondiale, les plateformes de marchés publics ouvertes basées sur la Norme de données sur la passation de marchés publics (Open Contracting Data Standard), et l'Enquête sur le budget ouvert du Partenariat international pour la transparence budgétaire (Open Budget Survey) de l'International Budget Partnership. Ces outils permettent de suivre en temps réel l'exécution et la redevabilité tout au long du cycle budgétaire, sans avoir à attendre les rapports d'audit de fin d'année. En Afrique du Sud, par exemple, le portail budgétaire ouvert Vulekamali (développé par le Trésor national en collaboration avec le Partenariat international pour la transparence budgétaire) a été utilisé par des coalitions féministes pour suivre les allocations et l'exécution du Plan stratégique national sur les violences basées sur le genre et le féminicide (PSN-GBVF). Cette démarche permet de vérifier concrètement la mise en œuvre des engagements et d'exiger des comptes des ministères en cas de sous-utilisation des fonds.

La traduction des engagements en matière de lutte contre la violence faite aux femmes et aux filles en résultats concrets dépend de qui détient le pouvoir à chaque étape, du moment où les décisions sont verrouillées et des instances où la redevabilité peut être exercée. Dans les systèmes décentralisés ou fédéraux, la plupart des services aux survivantes (refuges, aide juridique, intervention policière et soutien psychosocial) se situent au niveau régional ; les transferts intergouvernementaux et l'exécution locale deviennent alors des lieux critiques de redevabilité.

Tout au long du cycle, le **contrôle législatif** reste la pierre angulaire du contrôle démocratique. Lorsque les législatures manquent de temps, d'informations, de pouvoirs d'amendement ou de soutien technique, les processus budgétaires ont tendance à favoriser les priorités de l'exécutif, et les enjeux transversaux tels que la lutte contre la violence faite aux femmes et aux filles en pâtissent.[12]

1. Formulation

Les priorités sont définies avant d'être chiffrées. Les ministères des Finances publient des lignes directrices budgétaires ou des plafonds de dépenses, les ministères sectoriels préparent leurs demandes de financement, et les négociations permettent de concilier les demandes sectorielles avec les contraintes macro-fiscales avant la présentation d'un projet de budget. C'est à ce stade que les risques d'exclusion sont les plus critiques. *C'est à ce stade que les risques d'exclusion sont les plus critiques.*

2. Approbation

Les commissions des finances et les commissions sectorielles examinent, débattent, contestent, amendent ou conditionnent les budgets. Même lorsque les pouvoirs d'amendement formels sont limités, cette phase offre aux militantes féministes un moment politique crucial.

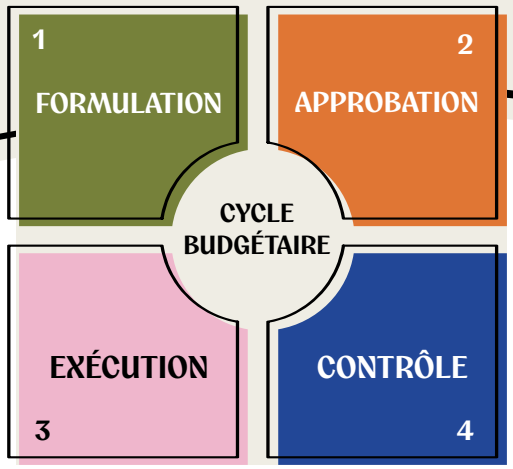
3. Exécution

C'est souvent à ce stade que les engagements s'effritent le plus. Les dépenses inférieures aux prévisions, les retards de passation des marchés, le gel des recrutements et le détournement de fonds programmatiques peuvent *vider de leur substance les services d'aide aux femmes survivantes de violence, sans pour autant modifier les dotations globales.*[13]

4. Contrôle

Cette étape clôture le cycle et façonne les suivants. Les audits financiers et de performance, les rapports d'évaluation et le suivi législatif peuvent mettre en évidence les écarts entre les engagements et leur mise en œuvre.

LES QUATRE ÉTAPES EN BREF



EXAMPLES PAYS

Intervenir à chaque étape du cycle

Afrique du Sud: L'Initiative budgétaire des femmes [14]

L'Initiative budgétaire des femmes (1995-2002), fruit d'une collaboration entre le Parlement et des ONG de recherche, a produit des analyses de genre des budgets sectoriels qui ont directement éclairé les débats parlementaires. Sa méthodologie, consistant à ventiler les allocations et à évaluer la mise en œuvre, est toujours utilisée par les groupes de plaidoyer budgétaire féministes à travers le monde.

Kenya : Engagement au niveau des comtés[15]

Suite à la décentralisation de 2013, les ODDF et les coalitions budgétaires kenyanes ont suivi les allocations des comtés destinées aux centres de prise en charge des violences basées sur le genre, en s'appuyant sur des forums de participation publique et les rapports de mise en œuvre du contrôleur du budget pour dénoncer la sous-utilisation des fonds au niveau régional.

Contexte : Les contre-budgets féministes.

En complément des processus officiels, **les initiatives de contre-budgets ou de budgets alternatifs** jouent un rôle essentiel. Elles reproduisent les cycles gouvernementaux tout en offrant une perspective différente : elles consolident les allocations dispersées consacrées à la lutte contre la violence faites aux femmes et aux filles, suivent la mise en oeuvre, modélisent des priorités alternatives et relient l'engagement budgétaire national aux engagements financiers mondiaux.[16]

Concrètement, les contre-budgets se manifestent de la manière suivante : les analyses sectorielles de l'Initiative budgétaire des femmes d'Afrique du Sud [17] ; les briefings avant et après le budget du Women's Budget Group du Royaume-Uni sur les annonces du Trésor ; le suivi budgétaire genre et paix de FOWODE en Ouganda ; et les coalitions pour des budgets sensibles au genre soutenues par Oxfam à travers l'Afrique subsaharienne.



La capacité est un facteur déterminant

L'analyse budgétaire requiert une expertise pointue, ce qui peut freiner la capacité de contrôle. Il convient donc de construire des alliances avec des chercheur.e. s parlementaires, les institutions de contrôle, les services budgétaires et les analystes fiscaux indépendants. En l'absence de services budgétaires officiels, la mise en commun des expertises, la formation et l'analyse fondée sur des coalitions deviennent indispensables.

ÉTAPE 4:

Transformer l'analyse en action — huit stratégies de plaidoyer

Ces stratégies permettent de traduire l'analyse ci-dessus en actions d'influence tout au long du cycle budgétaire.

Cartographier les détenteurs de pouvoir en matière de financement de la lutte contre la violence faite aux femmes.

Avant d'analyser les chiffres, dresser un état des lieux des mandats officiels et des instances décisionnaires au sein des ministères, des agences et des différents niveaux de gouvernement. Identifier qui fixe les plafonds, qui formule les demandes de financement, qui approuve les allocations et qui contrôle la mise en œuvre.

Tirer parti de votre analyse budgétaire pour intervenir au moment des décisions.

Allier rigueur technique et timing politique. Présenter l'analyse budgétaire relative à la lutte contre la violence faite aux femmes et aux filles, directement aux commissions parlementaires des finances et aux commissions sectorielles lors des auditions budgétaires, des examens à mi-parcours et des séances de contrôle. Au lieu de se livrer à une critique générale, adapter votre analyse au mandat de chaque commission, en mettant en évidence les arbitrages coûteux, les sommes non dépensées et l'impact réel sur la prestation des services.

Suivre la mise en œuvre des engagements tout au long du cycle budgétaire et mettre en évidence les maillons faibles.

Suivre les engagements en matière de lutte contre la violence faite aux femmes et aux filles depuis la stratégie ou la politique, en passant par les plans à moyen terme, jusqu'aux budgets annuels, puis aux rapports de dépenses en cours et en fin d'exercice. Documentez où l'ambition se réduit, où les délais sont décalés, où les engagements ne sont pas tenus ou où les financements font défaut. Ces failles constituent des arguments de plaidoyer permettant de remettre en question la crédibilité et d'exercer la redevabilité.

Distinguer la volonté politique des promesses sur papier.

À chaque cycle budgétaire, confrontez les promesses budgétaires aux dépenses réelles des fonctions consacrées à la lutte contre la violence faite aux femmes et aux filles. Mettez en évidence les sous-utilisations persistantes, les retards de décaissement ou les réaffectations en cours d'année. L'analyse des écarts est un outil puissant pour interpeller les gouvernements qui affirment leur engagement sans pour autant tenir leurs promesses.



Identifier les signaux d'alarme, les révéler tôt et publiquement.

Soyez attentifs aux discours qui font référence à un engagement envers la lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles mais dont le financement n'est pas chiffré ; aux engagements « transversaux » sans institution pilote ni responsable budgétaire ; au sous-financement chronique des services de première ligne ; et aux indicateurs de performance vagues qui ne peuvent être vérifiés de manière indépendante. Mettez en évidence ces tendances avant que le prochain cycle ne verrouille de nouveaux plafonds. (Voir la liste de contrôle des signaux d'alerte ci-dessous.)

Façonnez le récit public autour de l'argent, et non des intentions.

Utilisez stratégiquement les tribunes libres, les briefings et les interactions avec les médias lors des moments clés du budget : dépôt du budget, examens de mi-parcours, publication des audits. Liez directement les résultats en matière de violence faite aux femmes et aux filles à des choix de financement, en montrant comment le sous-investissement se traduit par des refuges peu sûrs, des retards dans la justice ou des services inaccessibles. La pression du récit public contribue à faire évoluer ce qui est politiquement défendable.

Construisez des coalitions capables de maintenir la pression d'un cycle à l'autre.

Coordonnez le plaidoyer avec les organisations de femmes, les prestataires de services, les coalitions pour la justice budgétaire et les institutions de recherche. Une analyse partagée renforce la crédibilité, et l'action collective augmente le coût politique de l'ignorance des écarts de financement de la lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles.

Proposer des solutions réalistes à la place d'exigences abstraites.

Associer vos critiques à des propositions réalisables : préserver les dotations destinées à la lutte contre la violence faite aux femmes et aux filles dans le cadre des plafonds de dépenses, mettre en place des codes budgétaires spécifiques, améliorer les transferts intergouvernementaux destinés aux services, ou renforcer les exigences en matière de reporting.

Prêter attention aux signaux d'alerte suivants

Liste de contrôle des signaux d'alerte

Signaux d'alerte à détecter dès le début de tout cycle budgétaire :

- Les discours faisant référence à un engagement envers la lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles mais dont le financement n'est pas chiffré.
- Les engagements « transversaux » sans institution pilote ni responsable budgétaire.
- Les sous-financement chronique des services de première ligne tels que les refuges, l'aide juridique et le soutien psychosocial.
- Les indicateurs de performance vagues qui ne peuvent être vérifiés de manière indépendante.
- La réaffectation des budgets en cours d'année au détriment des programmes de lutte contre la violence faites aux femmes et aux filles
- Les écarts persistants entre la politique nationale en matière de lutte contre la violence faites aux femmes et aux filles et sa mise en œuvre au niveau régional.



Remerciements

Cet article a été rédigé par Joy Watson, relu par Leah Goldmann et les membres de l'équipe EVAW d'ONU Femmes, mis en page par Léa Drougard et illustré par Sarah Imran. Nous tenons à remercier tout particulièrement les organisations de défense des droits des femmes qui ont participé à la série « Apprentissage et dialogue » du COFEM, dont les contributions ont nourri cet article, ainsi qu'ONU Femmes et l'Union européenne pour leur soutien financier à l'initiative ACT.

Pour citer ce document

Coalition of Feminists for Social Change (COFEM). Fiche thématique 2 : Suivi des financements des budgets nationaux dédiés à la lutte contre la violence faite aux femmes et aux filles, Redevabilité, du discours à la pratique : les obligations des États en matière de lutte contre la violence faite aux femmes et aux filles. Guide de poche (2026)

RÉFÉRENCES ET RESOURCES

Budlender, D. (2000). The political economy of women's budgets in the South. World Development, 28(7), 1365–1378.

Budlender, D. (Ed.). (1996–1998). The Women's Budget (Vols. 1–3). Cape Town: Institute for Democracy in South Africa (IDASA) / Community Agency for Social Enquiry (CASE).

Chakraborty, L. (2014). Gender-responsive budgeting as fiscal innovation: Evidence from India on processes (Levy Economics Institute Working Paper No. 797). Annandale-on-Hudson, NY: Levy Economics Institute of Bard College.

FOWODE (2021) Budgeting for Peace Report

Heller, P. (2005) Understanding Fiscal Space, IMF Policy Discussion Paper PDP/05/4, International Monetary Fund, Washington, DC

IMF (2018) Fiscal Transparency Handbook.

IMF (2024) How to Develop and Implement a Medium-Term Fiscal Framework,

International Budget Partnership (2018) Making the Most of the Budget Cycle: The Budget Oversight Stage.

Klatzer, E., Becirovic, A., Lubani, E., Ganic, E., Robert, E. and Xhani, B. (2025) Gender-Responsive Budgeting for Public Officials and Practitioners Working at the National Level. UN Women Europe and Central Asia.

OECD (2022) Tax Policy and Gender Equality: A Stocktake of Country Approaches.

Oxfam (2017) A Guide to Gender Responsive Budgeting.

Secretaría de Hacienda y Crédito Público. (annual). Presupuesto de Egresos de la Federación: Anexo 13 — Erogaciones para la Igualdad entre Mujeres y Hombres. Mexico City: Government of Mexico.

Transparency International (2014) The Budget Process and Corruption Topic Guide.

UN Women (2025) Gender Responsive Budgeting for Public Officials and Practitioners Working at the National Level.

UN Women (2025) Engendering fiscal space: A policy framework for financing gender equality

RÉFÉRENCES ET RESOURCES

[1] IMF(2024) *Comment élaborer et mettre en œuvre un cadre budgétaire à moyen terme*. Voir également FMI (2018), Manuel de transparence budgétaire.

[2] FMI (2024), « *Comment élaborer et mettre en œuvre un cadre budgétaire à moyen terme* », Note pratique du FMI HTN/2024/005 ; voir également FMI (2018), Manuel de transparence budgétaire » apporte son soutien

[3] L'espace budgétaire désigne la marge de manœuvre dont dispose un gouvernement dans son budget pour allouer des ressources à une fin précise sans compromettre la viabilité de sa situation financière ni la stabilité de l'économie. Voir Heller, P. (2005), Understanding Fiscal Space, document de travail du FMI PDP/05/4.

[4] Un transfert intergouvernemental désigne un transfert de fonds d'un niveau de gouvernement à un autre, généralement du gouvernement central vers les collectivités territoriales (provinces, États, districts ou municipalités), dans le but de financer la mise en œuvre de services publics.

[5] Les données relatives à la décentralisation et la prestation de services tenant compte des questions de genre sont mitigées. Voir Oxfam (2017) *A Guide to Gender Responsive Budgeting*; ONU Femmes (2025) Gender Responsive Budgeting for Public Officials and Practitioners.

[6] Forum for Women in Democracy (FOWODE). (2021). Budgeting for Peace : Analyse coûts-avantages de la violence faite aux femmes et aux filles en Ouganda. Kampala : FOWODE.

[7] Pour des conseils sur la consolidation et le chiffrage des engagements, référez-vous au Pack de ressources sur la budgétisation sensible au genre d'ONU Femmes (2025) ainsi qu'aux travaux d'Oxfam (2017).

[8] Par cela, nous entendons évaluer si la taille globale et la composition du budget (choix macroéconomiques), la part des ressources allouées à des secteurs clés tels que la santé, la justice, la protection sociale et l'éducation (affectations sectorielles), ainsi que les mandats, le personnel et les dispositifs de coordination des agences responsables (conception institutionnelle) sont conformes à ce qui est nécessaire pour prévenir la violence à l'égard des femmes et des filles et répondre aux besoins des survivantes.

[9] Secretaría de Hacienda y Crédito Público. (annual). Presupuesto de Egresos de la Federación: Anexo 13 — Erogaciones para la Igualdad entre Mujeres y Hombres. Mexico City: Government of Mexico.

[10] Chakraborty, L. (2014).

[11] Republic of Rwanda. (2013). Organic Law N° 12/2013/OL of 12/09/2013 on State Finances and Property. Kigali: Government of Rwanda.

[12] Partenariat international pour le budget (2018) Tirer le meilleur parti du cycle budgétaire : la phase de contrôle budgétaire.

[13] Concernant les risques de corruption et de détournement de fonds lors de l'exécution, voir Transparency International (2014) Guide thématique sur le processus budgétaire et la corruption.

[14] Budlender, D. (2000). The political economy of women's budgets in the South. World Development, 28(7), 1365–1378.

[15] Office of the Controller of Budget, Republic of Kenya. (annual). County Governments Budget Implementation Review Reports. Available at: https://cob.go.ke

[16] Parmi les exemples de processus de « budget parallèle » féministe, on peut citer l'Initiative budgétaire des femmes d'Afrique du Sud (1995-2002) ; les analyses pré- et post-budgétaires du Women's Budget Group au Royaume-Uni ; le travail de FOWODE sur le budget, le genre et la paix en Ouganda ; et les analyses budgétaires sensibles au genre menées par Oxfam dans toute l'Afrique subsaharienne.

[17] Budlender, D. (Ed.). (1996–1998)